# Les objectifs nationaux

## La politique énergétique dans le bâtiment

En France, le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie de tous les secteurs économiques : il représente 43 % des consommations énergétiques françaises. Le bâtiment émet aussi chaque année près du quart des émissions nationales de gaz à effet de serre. En outre, le poste « logement » représente à lui seul 30 % du budget des ménages. Plus les énergies fossiles seront rares, plus elles seront chères, plus les charges liées notamment au chauffage des logements risquent de peser lourdement.

Face à ces enjeux, pour le secteur du bâtiment, la politique énergétique de la France s'articule autour de trois axes majeurs :

- la réglementation
- la sensibilisation,
- l'incitation.

### Pour en savoir plus :

http://cohesion-territoires.gouv.fr/la-politique-energetique-dans-les-batiments-2445



DERECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE

## Le plan de rénovation énergétique des bâtiments

Le plan de rénovation énergétique des bâtiments est une stratégie globale pour répondre au défi de la neutralité carbone et améliorer le pouvoir d'achat des français.

Il propose des outils adaptés à toutes les situations, pour les logements comme les bâtiments tertiaires, c'est-à-dire les commerces ou les bureaux.

Cette feuille de route comprend 4 axes :

- faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité nationale,
- massifier la rénovation des logements et lutter contre la précarité énergétique,
- accélérer la rénovation et les économies d'énergie des bâtiments tertiaires,
- renforcer les compétences et l'innovation.

Au total, le plan représente environ 14 milliards d'euros de soutien public en investissement et en prime sur le quinquennat, complétés par plus de 5 milliards d'euros de certificats d'économie d'énergie directement utilisés pour financer le plan rénovation.

#### Pour en savoir plus :

http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/le-plan-de-renovation-energetique-de-l-habitat